



# La ville de Strasbourg

## Profil interculturel

### Contexte général<sup>1</sup>

Strasbourg, la capitale et principale ville de la région Alsace dans l'Est de la France est située à proximité de la frontière allemande, et est la capitale du département du Bas-Rhin. La ville en elle-même compte environ 272 000 habitants et son agglomération urbaine en compte 451 422<sup>2</sup>, faisant ainsi de Strasbourg la neuvième plus grande zone métropolitaine de France.

Strasbourg est le siège de plusieurs institutions européennes dont le Conseil de l'Europe (avec la Cour européenne des Droits de l'Homme, la Direction européenne de la qualité des médicaments et l'Observatoire européen de l'audiovisuel), l'Eurocorps, ainsi que le Parlement européen et le Médiateur européen de l'Union européenne. La ville est aussi le siège de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et l'Institut international des Droits de l'Homme.

Sur le plan économique, Strasbourg est un important centre d'ingénierie et de fabrication, ainsi qu'une plaque tournante du transport routier, ferroviaire et fluvial. Le port de Strasbourg est le deuxième plus grand sur le Rhin après celui de Duisburg, Allemagne.

Strasbourg a été une interface entre la culture française et allemande ainsi que la culture catholique et protestante – souvent en violent conflit à travers l'histoire. La ville a aussi offert un pont d'unification ( ?) en particulier à travers l'Université de Strasbourg, actuellement la deuxième plus grande en France. Depuis 2012 elle possède également le plus grand lieu de culte islamique en France, la Grande Mosquée de Strasbourg.

Historiquement la ville est tombée sous le contrôle du Saint Empire Romain Germanique en 923, et est restée ainsi une ville libre jusqu'en 1681 lorsque Louis XIV l'a annexée pour la France. La politique officielle de l'intolérance religieuse qui a poussé la plupart des protestants à quitter la France après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 n'était pas appliquée à Strasbourg et à l'Alsace, car elles avaient un statut spécial en tant que province à l'instar de l'étranger effectif. La cathédrale de Strasbourg a quant à elle été reprise des Luthériens et restituée aux Catholiques, étant donné que les autorités françaises tentaient de promouvoir le Catholicisme partout où elles le pouvaient. L'Université luthérienne allemande a perduré jusqu'à la Révolution française, et de célèbres étudiants tels que Goethe et Herder l'ont fréquenté.

Un marqueur de l'indépendance et de la liminarité historique de Strasbourg est le Concordat en Alsace-Moselle qui définit le statut officiel accordé aux différentes religions, et la séparation de l'Etat et l'Eglise. C'est un vestige du Concordat de 1801 de Napoléon, et bien qu'il ait été abrogé dans le reste de la France en 1905, l'Alsace-Moselle ayant été annexé par l'Allemagne, le Concordat est resté en vigueur dans cette région. Le Concordat reconnaît quatre traditions religieuses en Alsace-

<sup>1</sup> Ce rapport est fondé sur la visite des experts du Conseil de l'Europe le 24 & 25 juillet 2014, constituée d'Irena Guidikova, Dina Moreira, Robin Wilson and Phil Wood.

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Moselle : la religion juive et les trois branches du Christianisme : catholique, luthérien et réformé. Par conséquent la séparation de l'Etat et l'Eglise, le fameux concept français de laïcité, ne s'applique pas dans cette région et donc à Strasbourg<sup>3</sup> non plus.

Strasbourg a apporté une contribution durable à la France révolutionnaire et républicaine quand en avril 1792 Claude Joseph Rouget de Lisle y a composé *La Marseillaise*. Mais le statut de 'ville libre' de Strasbourg fut révoqué par la révolution française.

Avec l'essor de l'industrie et du commerce, la population de la ville a triplé au 19ème siècle pour atteindre 150 000 habitants. Pendant la guerre franco-prussienne et le siège de Strasbourg, la ville fut lourdement bombardée par l'armée prussienne. En 1871 après la fin de la guerre, la ville fut annexée à l'Empire Germanique tout juste proclamé. Puis, en 1919, suite au Traité de Versailles, la ville fut restituée au pouvoir français. Après le cessez-le-feu, suite à la chute de la France en juin 1940, l'Alsace fut annexée à l'Allemagne et une stricte politique de germanisation fut imposée par les Nazis. Finalement, le 23 novembre 1944, la ville fut officiellement libérée par la 2<sup>ème</sup> division armée française du Général Leclerc.

En 1949 la ville a été choisie pour être le siège du Conseil de l'Europe avec sa Cour Européenne des Droits de l'Homme et sa Pharmacopoeia européenne. Depuis 1952, le Parlement Européen se réunit à Strasbourg, qui a été désignée comme son siège officiel en décembre 1992. Cependant seules les sessions plénières (de quatre jours) du Parlement ont lieu à Strasbourg tous les mois. Toutes autres affaires sont traitées à Bruxelles ou au Luxembourg.

La France et l'Allemagne ont créé l'Eurodistrict enjambant le Rhin, combinant le grand Strasbourg et le district Ortenau du Baden-Württemberg avec des administrations communes. Selon les dernières statistiques nationales, la population totale de ce district compte 884 988 habitants.

## Contexte de migration nationale et de diversité

Rassembler des données sur la migration et la diversité en France est un sujet complexe et controversé. Un principe fondateur de la République française est qu'elle est une et indivisible, et par conséquent, toute tentative visant à identifier et segmenter la population selon des catégories d'ethnicité a été perçue comme étant hostile à ce principe. Il est donc très difficile de faire des comparaisons entre la France et d'autres pays, comme le montre l'achèvement de l'index des cités interculturelles de Strasbourg.

La position actuelle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est de rassembler des données selon la nationalité et les secteurs géographiques. Le recensement officiel classe la population résidente sous trois catégories :

- Français par naissance;
- Français par acquisition;
- Etrangers.

En 2007, 89.9% de la population est née avec la nationalité française, 4.3% étaient naturalisés français et 5.8% étaient étrangers (INSEE 2007). Le Code de la Nationalité établit des catégories statistiques qui excluent 'l'origine' une fois la nationalité française obtenue. Ainsi, une fois les étrangers naturalisés, ils ne sont plus considérés selon leur origine ; ils sont devenus français par naturalisation. Quant à leurs enfants, ils deviennent automatiquement français quand ils atteignent l'âge de 18 ans (à condition qu'ils aient vécu en France depuis 5 ans à cet âge).

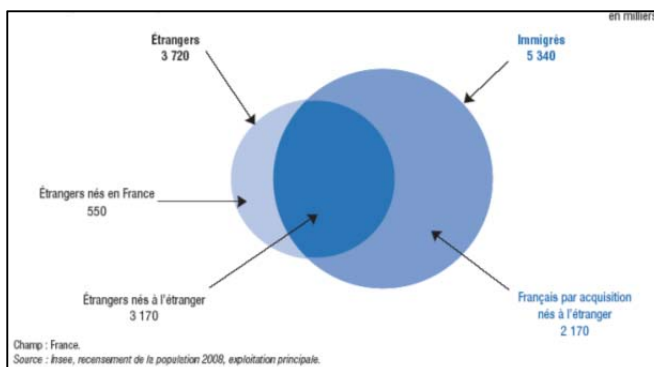
---

<sup>3</sup> En avril 2012 le président François Hollande s'est exprimé en faveur du maintien du Concordat, mais a également écarté la proposition d'étendre son champ d'action à l'Islam et à d'autres religions.

Cependant, le recensement de 1999 n'a pas introduit de distinction d'origine, en ce sens que 'l'ancienne' nationalité des immigrés, qui avaient obtenus la nationalité française, a commencé à être enregistré dans le système. Dans les statistiques françaises la nationalité importe : le gouvernement fait la distinction entre les français nationaux, les français naturalisés, et les français d'ascendance étrangère. Au lieu de l'ethnicité, les statistiques officielles françaises rendent visibles la nationalité et jusqu'à un certain point l'origine nationale.

Ainsi, les dernières données disponibles montrent qu'en 2008<sup>4</sup>:

- 5.3 millions d'immigrés vivent en France
- 2.2 millions ont acquis la citoyenneté française pendant leur vie (41%)
- La moitié est arrivée avant 1987, et un quart après 2001
- 51% sont des femmes en comparaison à 44% en 1968
- 4 immigrés sur 10 vivent en Ile-de-France
- 56% des immigrés sont âgés entre 25 et 54 ans en comparaison à seulement 44% pour toute la population française
- 6.7 millions de descendants directs d'immigrés vivent en France
- Parmi les descendants d'immigrés âgés de 18 ans ou plus :
  - 2.2 millions ont deux parents immigrés
  - 2.3 millions ont un parent immigré
- Parmi les 18 à 24 ans:
  - 39% ont un parent immigré né au Magreb et
  - 12% dans d'autres pays d'Afrique
  - 32% ont un parent immigré né dans l'UE27

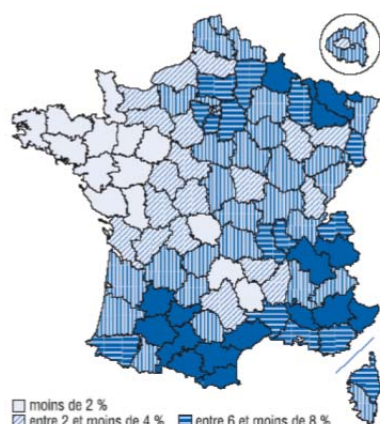


Les cartes ci-dessous soulignent les différences distinctes dans l'implantation géographique des personnes ayant des origines d'immigrés. Nous constatons en particulier que en plus de l'Ile-de-France, les autres importantes zones d'implantation étaient à l'Est et dans le Sud, avec les deux départements alsaciens peuplés à un niveau moyen.

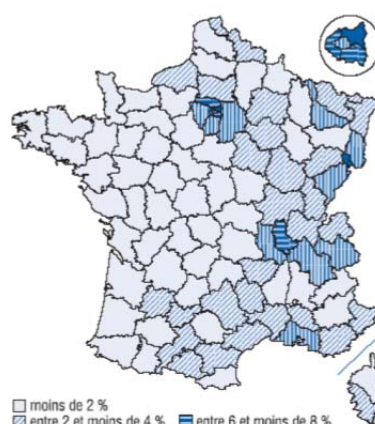
Proportion d'adultes descendants d'immigrés nés dans un pays de l'UE27 par département

Proportion d'adultes descendants d'immigrés nés dans un pays autre que l'UE27 par département

<sup>4</sup> INSEE, Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.  
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.  
Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

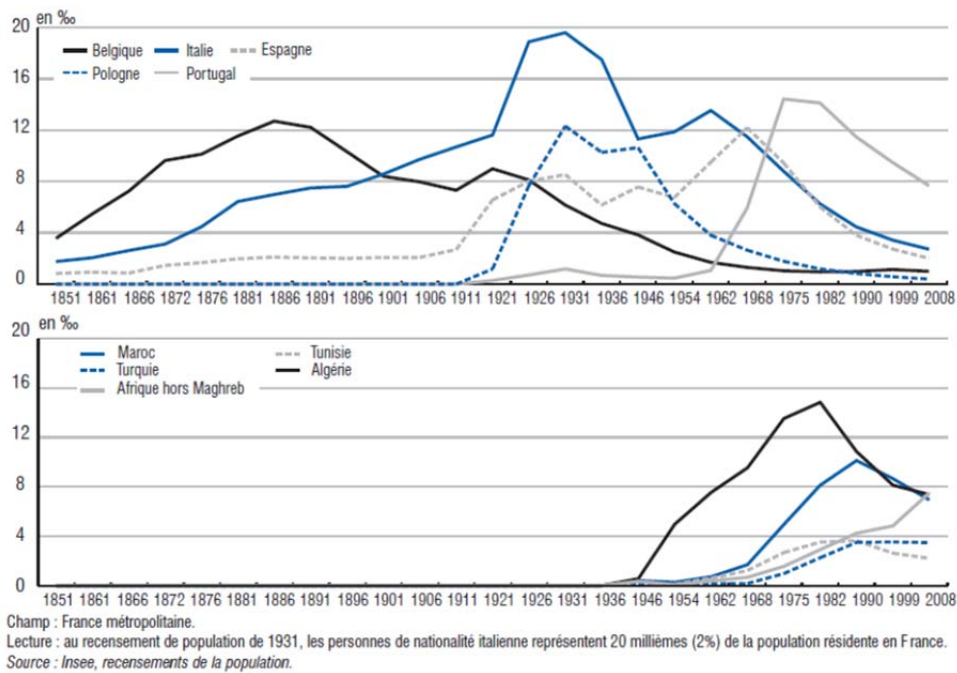
## Contexte de politique nationale

La France est souvent représentée comme un pays qui a, par excellence, dirigé et persévéré dans une politique d' 'assimilation civique' pendant plusieurs années. La vérité est en fait bien plus complexe et nuancée que ça.

Néanmoins, beaucoup affirmeraient que l'approche française est une exception à l'intérieur de l'Europe, car elle est fondamentalement ancrée dans les spécificités de l'histoire nationale, en particulier les principes républicains de 1789 qui peuvent être résumés comme reposant sur *l'universalisme, l'unitarisme, la laïcité et l'assimilation*. Premièrement, la nature universelle de la république française est au cœur même de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. La république a aussi été pensée en termes d'unité, garantie par l'homogénéité, comme la République une et indivisible. Cela a aussi placé les droits du citoyen individuel au-delà de n'importe quel droit particulier ou droit de groupe. Une grande importance est accordée à la laïcité, comme la séparation de l'Etat et l'Eglise et leur non-interférence mutuelle. Finalement, on estime que pour maintenir la cohésion et l'égalité il est nécessaire pour tous de se soumettre à l'assimilation, ce qui requiert l'adaptation de l'individu à la société française et l'attente que son identité précédente disparaisse<sup>5</sup>. Cependant la couleur de peau ne disparaît pas, alors la France a trouvé un moyen de contourner le problème. Le système français, qui est horrifié par la ségrégation envers les personnes de couleurs aux Etats-Unis, a développé une forme 'd'aveuglement à la couleur' qui a été mis en œuvre pour la première fois dans les forces armées et ensuite dans toute la société.

Le tableau ci-dessous nous révèle que la France a été pendant longtemps une terre d'immigration, mais que sa nature et sa complexion a changé au fil des années. Ainsi pendant de nombreuses années la France a mené une sorte de politique de 'travailleurs invités', invitant en France les travailleurs de pays voisins moins fortunés. En effet, pendant les années 1930 la France recevait plus d'immigrés provenant du sud de l'Europe que les Etats-Unis. La période de décolonisation d'après-guerre a vu cette main d'œuvre se faire remplacer progressivement par des personnes provenant de pays en dehors de l'Europe, et vers la moitié des années 1970, comme dans d'autres pays développés, cette migration économique avait disparu. Ce cadre de la politique changea aussi en quelque chose d'exclusivement français, défini comme le 'modèle français de l'intégration', bien qu'il ait évolué au fil du temps.

<sup>5</sup> Geddes, Andrew. (2003). The politics of migration and immigration in Europe. Sage.



Le concept d'*insertion* a été mis en avant quand on a mis fin à la migration de main d'œuvre en 1974. L'aile gauche estimait que les immigrants ne devaient pas être assimilés et avaient le droit d'être différents (*droit à la différence*). Cependant, l'insertion était aussi vue par l'aile droite comme un moyen de renier la citoyenneté française, exprimant le fait que les immigrants étaient inassimilables, et que par conséquent ils devaient se préparer à rentrer chez eux<sup>6</sup>. A ce moment, la situation socio-économique des immigrés avait aussi commencé à changer avec la demande en main d'œuvre peu qualifiée s'arrêtant de façon soudaine. Durant les décennies suivantes, les immigrés et leurs enfants ont dû faire face à une hausse du chômage, à une ségrégation spatiale dans des logements de basses qualités des banlieues de la ville, et à une crise du système scolaire qui a affecté les jeunes immigrés de façon disproportionnée.

En 1983, Jean-Marie Le Pen, leader du parti d'extrême droite le Front National, a commencé à promouvoir ce même droit à la différence. Au lieu de soutenir le droit des immigrés non-européens à être différents des français, il a revendiqué que les français avaient le droit d'être différents des non-européens, et que finalement ils avaient le droit de les déporter. En 1983-1984 le Front National a fait des gains électoraux considérables. Les principaux acteurs politiques, y compris le président Giscard d'Estaing, ont prétendu que la nationalité française ne devait pas être accordée aux étrangers inassimilables. Face à cette situation, des organisations et des acteurs politiques ont à nouveau essayé d'obtenir le droit du résident étranger à l'égalité et à la francité. La question de l'immigration était devenue fortement politisée, ce qui provoqua des débats animés sur la question de l'appartenance, sur l'intégrité culturelle de la France, et sur le concept de nation et des obligations que comporte la citoyenneté française<sup>7</sup>.

Peut-être dans l'idée de rétablir un équilibre entre ces pôles opposés, une nouvelle politique d'intégration émergea pendant les années 80 et 90 et combinait des règlements restrictifs sur l'immigration avec l'exigence de l'assimilation, la naturalisation obligatoire et des déclarations explicites de l'égalité universelle. Cela représentait aussi une sorte de recul de l'assimilation stricte

<sup>6</sup> Weil, P., & Crowley, J. (1994). *Integration in theory and practice: a comparison of France and Britain*. West European Politics, 17(2), 110-126.

<sup>7</sup> Favell, A. (1998). *Philosophies of integration: immigration and the idea of citizenship in France and Britain*. Basingstoke, Macmillan/Centre for Research in Ethnic Relations.

et, de plus en plus, on fermait les yeux sur ceux qui cherchaient à maintenir l'aspect non français de leur culture. Cependant, il semblait que certains français étaient plus égaux que d'autres et il était devenu évident que beaucoup de personnes issus de l'immigration se faisaient exclure structurellement des grandes sections du marché du travail, ainsi que d'une éducation de qualité et du logement.

La prise de conscience croissante de ça ainsi que la pression à la baisse de l'UE ont mené à un ensemble de législation au début des années 2000, tels que l'acte anti-discrimination, la création d'une haute autorité contre la discrimination et pour l'égalité (HALDE) en 2005, une structure indépendante avec un fort pouvoir juridique pour faire face à l'abus, et enfin la signature d'une Charte de la Diversité par 1800 maires. En effet 'l'anti-discrimination' était devenu un **adhésif** essentiel pour maintenir les contradictions et fractions internes qui avaient émergées – et ne pouvaient plus être ignorées – dans le modèle français de l'intégration.

En 2003, sous un gouvernement de droite, le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy annonça une réforme drastique du Code de la Nationalité visant à améliorer le contrôle sur l'immigration. Le gouvernement lança aussi le programme de *Contrats d'accueil et de l'intégration (CAI)*, inspiré des tests d'intégration civique hollandais *Inburgering*. Le CAI a mis en place un contrat obligatoire entre l'Etat et l'immigrant, selon lequel l'Etat apportera son soutien aux nouveaux arrivants, pendant que ces derniers devront suivre un programme d'intégration d'un an, consistant en instruction civique et si nécessaire des cours de français (entre 200 et 500 heures), même si la plupart des immigrés en France ont déjà un passé francophone.

Une autre façon de réguler la société était territoriale, à travers des contrats dans le cadre de la *politique de la ville* qui étaient négociés entre le gouvernement et les municipalités, en particulier afin de gérer la construction et la rénovation de grandes zones de logements – *les quartiers populaires*. Les autorités contrôlaient le nombre de personnes d'origine immigrée déménageant dans ces zones – non pas par données ethniques, celles-ci étant banni, mais par des suppositions faites sur la base de leurs noms de familles. La politique de la ville a nécessité d'importants transferts d'argent vers des zones marginalisées économiquement, mais en raison de l'étendue des zones concernées, l'impact a été plus faible qu'espéré. La politique a récemment été revue avec un financement bien plus ciblé et un accent mis sur les quartiers avec les situations économiques et les défis sociaux les plus graves.

Clairement cela ne suffisait pas et en 2005 des émeutes ont enflammé les banlieues des grandes villes, plaçant la France dans un état d'urgence. Ces émeutes illustraient les contradictions internes avec le modèle français qui refusait la possibilité d'atteindre les buts fixés, à savoir de prévenir l'exclusion sociale et la marginalisation. Pour le logement par exemple, HALDE a remarqué qu'une personne d'origine africaine ou nord-africaine avait une probabilité d'un neuvième d'avoir accès à un logement approprié ; de plus, en habitant dans des banlieues défavorisées, les communautés ethniques ont plus de chance d'être visé par la police. Le tabou politique sur le concept de « minorités ethniques » rend la tâche difficile aux décideurs politiques de redresser la situation. Dans le domaine de l'emploi, par exemple, la philosophie publique française n'autorise pas la discrimination positive, alors l'approche daltonienne est par conséquent en train d'être renforcée, avec un nombre croissant de propositions dans la direction de candidature et de curriculum vitae anonymes.

La réponse face aux émeutes était mitigée. Certains revendiquaient qu'elles étaient la preuve que la France n'aurait jamais dû encourager l'immigration, et cela s'était traduit par un soutien croissant pour les mouvements politiques d'extrême droite. Cela s'était également traduit par un amalgame entre l'immigration et l'Islam, et une réaction négative à ce qu'ils percevaient comme une menace

au mode de vie français. Un bon exemple est la *Loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public* votée en 2010 par le Sénat et depuis peu confirmée/ maintenue par le Cour européenne des Droits de l'Homme. D'autres affirmaient que même si le modèle français devait être maintenu, le pays devait travailler plus que jamais pour lutter contre la discrimination dans l'éducation, l'emploi et le logement<sup>8</sup>. Une minorité a quant à elle commencé à plaider pour une toute nouvelle approche, qui adopte le langage et la pensée de la diversité et de l'interculturalisme.

Les résidents de l'UE ont le droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales et européennes mais ces droits ne s'étendent pas aux ressortissants non membre de l'UE. Ce thème a été au cœur des discussions et des débats ces dernières années. Depuis les années 1980 les parties de gauche ont cherché à faire un amendement à la constitution à cet effet, et même Nicolas Sarkozy et quelques autres importants politiciens de droite ont déclaré publiquement qu'ils soutenaient cette proposition personnellement, mais qu'ils respectaient néanmoins l'opposition massive à l'intérieur même de leur parti. Pendant la campagne électorale de 2012, François Hollande a déclaré son intention de changer la loi en faveur des électeurs non-membre de l'UE, mais en mai 2014 son ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a admis que le gouvernement n'avait pas la majorité constitutionnelle pour respecter cet engagement.

## Contexte de politique locale

La France est connue pour être une des démocraties avancées les plus centralisées et hiérarchisées, ce qui veut dire que beaucoup de politiques et de pratiques, qui dans d'autres parties d'Europe seraient déterminées localement, sont établies à Paris, par exemple l'éducation/ le programme scolaire.

Ainsi, alors que l'interculturalisme est un courant de pensée qui n'a pas été reconnu ni bien accueilli par la plus grande partie de la France, ce n'est pas sans surprise que Strasbourg souhaiterait l'adopter/l'embrasser. Cependant, en raison de l'interaction complexe entre les influences locales, nationales et internationales, cela ne produit pas de modèle uniforme. Par exemple Mine Günbay, adjointe au maire pour les communautés, les immigrés et le droit des femmes, a déclaré que l'interculturalisme est important pour Strasbourg et pas seulement en tant que valeur, mais aussi en tant qu'outil. Nawal Rafik-Elmrini, adjointe au maire pour les affaires européennes et internationales a estimé que Strasbourg appréciait les atouts de toutes les cultures pour la cohésion sociale, et aimerait s'orienter vers une politique interculturelle. Le maire Roland Ries développe, dans son discours, une philosophie plus orthodoxe, à savoir que la ville ne se concentre pas sur l'égalité des chances, mais sur l'égalité des droits et la lutte contre la discrimination.

Cependant, au départ c'est le Conseil des résidents étrangers (CRE) qui a donné l'impulsion directrice et le cadre conceptuel qui a poussé la ville à se joindre au programme de cités interculturelles. Il y a deux ans le CRE a adopté un plan en 10 points pour la diversité dans la ville et l'adhésion au programme des cités interculturelles<sup>9</sup> en faisait partie. Le plan a été traduit et joint à ce rapport, et on constate que ça représente une déclaration d'intention importante et complète, qui apporterait une structure pour de futures politiques et pratiques. En avril 2013, le CRE a lancé la candidature pour l'adhésion au programme des cités interculturelles, et a été confirmée par le Conseil de l'Europe le 16 décembre 2013.

---

<sup>8</sup> Barou, Jacques. (2014) *Integration of immigrants in France: a historical perspective*. Identities: Global studies in Culture and Power (ahead of print): 1-16.

<sup>9</sup> [http://www.cre.strasbourg.eu/wp-content/uploads/9b4nh-diversite\\_culturelle\\_CRE.pdf](http://www.cre.strasbourg.eu/wp-content/uploads/9b4nh-diversite_culturelle_CRE.pdf)

## Education et formation

Depuis sa mise en place en 1186, le système éducatif français est resté une institution publique stable et virtuellement inchangée. Fondé sur les principes de l'universalisme, l'uniformité et l'égalité des chances, le système éducatif incarne les vertus fondamentales du républicanisme français. Le but du système français et de ses politiques est de permettre aux élèves de surmonter la pauvreté et les handicaps dont ils ont hérité à travers une éducation étatique.

Cependant, la prise de conscience croissante du fossé entre ces principes fondamentaux de l'Etat français et des résultats réels du système scolaire ont soulevé de sérieuses questions. Ce problème a déjà été reconnu en 1982, quand le ministère français de l'éducation a identifié et désigné 362 Zones d'éducation prioritaires (ZEP), où un grand nombre d'élèves semblait échouer. Le nombre de zones considérées comme des ZEPs a augmenté à plusieurs intervalles pendant ces deux dernières décennies, et au début de l'année scolaire de 1999 on comptait 865 zones comprenant près de 7000 lycées, collèges, lycées professionnels et techniques (*Foire*). L'objectif des ZEP et de « ... *contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones où le taux d'échec scolaire est le plus élevé* ». Cela est principalement fait en augmentant les fonds des écoles ciblées, afin de diminuer le nombre d'élèves par classe. En accordant plus d'attention à l'élève individuellement, on espère une amélioration des résultats scolaires/ un progrès au niveau scolaire.

Pour répondre à la hausse de l'immigration et des enfants non-francophones, l'Etat a aussi mis en place le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV).

Malgré ces réformes, la France a connu une augmentation de la proportion d'élèves en difficulté, passant de 15.2% en 2000 à 21.8% en 2006, ce qui montre une divergence croissante entre les valeurs éducatives traditionnelles de la France et les résultats des élèves. Plus récemment encore, selon l'étude du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, qui enquêtait sur des élèves âgés de 15 ans dans 65 pays avancés, le système éducatif français montrait d'autres signes d'épuisement. La performance des étudiants français en mathématiques s'est détériorée, avec un score de 16 points de moins qu'en 2003 (désormais à la 25<sup>ème</sup> place dans l'index). Les étudiants français sont arrivés à la 21<sup>ème</sup> place dans les compétences en lecture, un score légèrement au-dessus de la moyenne, et ils sont arrivés 26<sup>ème</sup> en science, une place qui est restée inchangé depuis 2006 dans la moyenne des pays.

Dans son commentaire, l'OCDE a mis l'accent sur l'accroissement du fossé dans les performances entre les enfants issus de différents milieux socio-économiques :

*En France, la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus forte que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (...) Si vous venez d'un milieu moins privilégié/favorisé, vous avez clairement moins de chances de réussir aujourd'hui qu'en 2003 (...) Les élèves issus des familles d'immigrés ont au moins deux fois plus de chances d'être compté parmi les élèves en difficulté (...) La France est aussi un des pays où la discipline est le moins respectée<sup>10</sup>.*

Nous n'avons pas pu observer en détails l'enseignement ou l'exécution de ZEP ou CASNAV à Strasbourg, donc nous nous sommes appuyés sur les remarques découlant/ suscitées lors de notre discussion de groupe. On nous a dit qu'il y avait des difficultés dans l'éducation des premières et deuxièmes générations d'immigrés à Strasbourg. Par exemple, 40% des jeunes turques ont été conseillés de ne pas aller au lycée en raison des problèmes d'orientation, de soutien scolaire, etc. Les

---

<sup>10</sup> OCDE Résultats du PISA 2012: *Savoirs et savoir-faire des élèves. Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences (Volume I). Edition révisée, février 2014.*



écoles en elles-mêmes sont perçues comme un problème, en particulier la perception que les professeurs ont des enfants d'immigrés, le manque d'attentes, et l'orientation vers des études non-académiques. Les directeurs d'écoles ainsi que les professeurs sont nommés par un système centralisé qui laisse peu d'opportunité aux administrations locales ou aux parents d'avoir une quelconque influence. On prétend cela a conduit à de faibles niveaux de recrutement en professeurs issus des minorités, et un décalage entre les perspectives culturelles du staff et des étudiants

Les associations locales nous ont dit qu'elles voulaient avoir la possibilité de travailler étroitement avec le système éducatif (*les Rectorats et services départementaux de l'éducation nationale*), en particulier afin d'influencer la formation des professeurs dans leurs compétences interculturelles. Malheureusement le dialogue avec le Rectorat est très compliqué, et on ne ressent pas non plus l'envi, ni l'attente de leur part d'une contribution des associations.

## **Anti-discrimination**

Le bureau de l'anti-discrimination du conseil municipal soutient les associations qui organisent des ateliers avec des classes d'écoles sur le thème de la discrimination et des préjugés, mais certaines avaient choisi de ne pas faire cette expérience indépendamment de l'inspection académique afin de rester flexible et objectif. Cette année, les associations ont préparé leurs actions qu'elles présenteront à l'inspection académique afin d'être validées, et elles ont déjà organisé des réunions régulières entre les associations et les professeurs. La question reste comment l'inspection peut mettre en œuvre le travail de ces associations dans les écoles.

En 2011 la ville a fait une étude sur la formation, le recrutement et les carrières du point de vue de la discrimination et de l'égalité des sexes. Cette étude a révélé que la diversité des fonctionnaires est bien plus faible que dans la population globale. Une formation sur l'égalité et la non-discrimination est assurée aux directeurs des ressources humaines et aux nouvelles recrues, et ils essaient de monter un service interne qui se charge des cas de discrimination. Ils prévoient aussi de faire un sondage auprès de 7000 fonctionnaires sur leurs expériences personnelles de discrimination, avec l'intention sur le long terme de créer un baromètre interne, mais ils doivent au préalable analyser les techniques de recrutement et écarter les obstacles. Le maire a promis que la ville demanderait l'accréditation de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) sur l'anti-discrimination.

La lutte contre la discrimination dans la vie publique, le marché du travail, l'éducation et le logement est devenue un puissant mouvement en France depuis ces deux dernières décennies. Ce mouvement a émergé afin de contrer le paradoxe que malgré le fait que l'égalitarisme soit au cœur du modèle républicain, un nombre croissant de personnes est injustement exclus de réaliser leur potentiel dans la société française. Strasbourg n'est pas une exception à cet élan, et la ville, la société civile et le secteur privé ont tous un rôle important à jouer.

Le conseil municipal comprend un vaste département, très actif dans la lutte contre la discrimination. La semaine de la lutte contre les discriminations, qui a lieu tous les ans, démontre la détermination de la ville à cet égard.

Les gens nous ont dit qu'il y avait plusieurs axes de discrimination (sexe, handicap, âge) et qu'ils ne voulaient pas les mettre en compétition les uns contre les autres en paraissant privilégier l'ethnicité. Toutes les discriminations sont liées, alors comment la société peut-elle avoir une réflexion sur les différentes discriminations dans le contexte des cités interculturelles ?

Cependant, il faut nous renvoyer au résumé de deux commentateurs français qui pensent que :

*La société française a encore des difficultés à se représenter comme étant différenciée ethniquement. Elle a encore plus de difficultés à accepter le fait que la société française et ses institutions, privées et publiques (école, police, hôpital, logements sociaux) jouent un rôle dans la reproduction de ces différences ethniques. L'idée selon laquelle la société française est véritablement 'anti-raciste' et que la discrimination doit être comprise comme étant principalement liée au comportement des individus empêche toute stratégie pour faire face aux discriminations structurelles<sup>11</sup>.*

Le modèle français de l'anti-discrimination et les notions d'interculturalisme et de diversité en tant qu'avantage du programme des cités interculturelles sont et devraient faire bon ménage. Cependant, l'un est dressé 'contre' alors que l'autre est 'pro' (acceptant la diversité comme un atout), ainsi ils sont difficilement dans le même état d'esprit. Trouver une résolution à ces deux élan sera un des grands défis de l'adhésion de Strasbourg au programme des cités interculturelles, mais le processus devrait être récompensé si tous les partenaires l'abordent avec une ouverture d'esprit.

## L'emploi et le commerce

Comme la plupart des pays d'Europe occidentale, la France a souffert de l'impact et de l'héritage de la crise financière de 2008, mais certains soutiendront que ça n'a fait qu'aggraver les évolutions structurelles profondes qui transformaient l'économie politique française. En particulier, beaucoup doutent que l'ancien contrat social soit maintenu, ce qui mène à un fossé entre les générations, dans lequel l'ancienne génération (baby-boom) semble déterminée à maintenir ses garanties et ses aides sociales tout en attendant de la jeune génération qu'ils survivent sans. Cela se traduit en particulier par la précarisation du marché du travail et la perte de salaire minimum, qui, combiné à un système bureaucratique des régulations complexe, rend la tâche très difficile aux jeunes de créer des méthodes alternatives de travail ou de créer une petite entreprise, laissant ainsi derrière elle une génération précaire qui se sent à la fois exploitée et coincée (dans cette situation). Bien que les immigrés soient particulièrement vulnérables, ils sont loin d'être les seuls dans cette détresse. Le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, a estimé que 15 millions de français vivent à la limite du seuil de pauvreté et n'ont pas de filets de sécurité<sup>12</sup>. Pendant ce temps une journaliste blanche de classe moyenne et bien introduite, Florence Aubenas, a créé une véritable tempête en publiant un compte-rendu de son travail réalisé en mode incognito dans une « économie souterraine », dont la France préférerait bien ignorer l'existence<sup>13</sup>. En bref, la France est en train de subir des transformations de son économie et de son marché du travail les plus fondamentales qu'elle n'ait jamais connues, ce qui rend difficile d'évaluer les perspectives de ce secteur offrant une base fructueuse à l'interculturalisme.

Lors de nos réunions, nous avons demandé aux participants dans quelles parties du secteur public de Strasbourg il serait le plus difficile de progresser avec le message de l'interculturalisme. Les réponses étaient 'le service de la police', les départements de la construction et de l'urbanisme et le département de l'économie et du commerce. Concentrons-nous dans un premier temps sur le secteur public en tant qu'employeur.

---

<sup>11</sup> Simon, P., & Pala, V. S. (2010). " We are not all multiculturalist yet": France swings between hard integration and soft antidiscrimination. Vertovec, Steven & Susanne Wessendorf (Ed.), *The Multiculturalism Backlash. European discourses, policies and practices*. London: Routledge.

<sup>12</sup> "Les Français implorent". Le Figaro, 11/01/2012. <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/01/11/97001-20120111FILWWW00294-les-francais-implorent-delevoye.php>

<sup>13</sup> Aubenas, F. (2010). *Le quai de Ouistreham*. Éditions de l'Olivier.

Le secteur public représente un cinquième du marché du travail national français. Le principal mode d'accès au service public est le concours, même s'il existe aussi le recrutement direct, qui a été développé récemment afin de diversifier davantage le profil des candidats. Dans la population en âge de travailler, on compte parmi les employés 10% d'immigrés et 9% de descendants d'immigrés. Cependant seulement 5% et 7% respectivement d'immigrés et de descendants d'immigrés sont employés dans le secteur public, ce qui reflète une divergence.

Quel que soit le secteur d'activité, la proportion d'emploi des descendants d'immigrés en âge de travailler est moindre que la proportion de personnes sans lien de parenté direct avec les immigrés. L'écart total est de 10 points (55% de descendants d'immigrés sur le marché de l'emploi contre 65% sans ancêtres directs) : composé de 4 points dans le secteur public, 4 points dans le secteur privé et 2 points dans l'auto-entrepreneuriat.

Un récent rapport a évalué les opportunités des nouveaux immigrés en France sur le marché du travail<sup>14</sup>. Le rapport révèle que les immigrés qui sont arrivés à partir de 2000 s'en sortaient mal pendant les premières années après leur arrivée, mais amélioraient leurs résultats sur le marché du travail au fil du temps. Un an après leur arrivée, presque la moitié des immigrés étaient actifs sur le marché du travail, mais après neuf ans en France, leurs taux d'activité égalaient presque ceux des travailleurs natifs. Cependant, en 2011 leurs taux d'emploi étaient presque 10 points en dessous de ceux des travailleurs natifs, ce qui met en évidence des obstacles structurels persistants à la réussite sur le marché du travail.

L'analyse montre que la région d'origine des immigrés, leur niveau d'éducation, la raison de leur migration et leur sexe sont des facteurs qui sont en corrélation avec les résultats sur le marché du travail. Par exemple, en 2009-11, les nouveaux immigrés venant de l'Afrique du nord et de l'Afrique sub-saharienne avaient tendance à se regrouper dans des activités ne nécessitant qu'un faible niveau de qualification dans la plupart des secteurs de l'emploi ; la surqualification (avoir des compétences plus élevées que celles requises pour le travail /poste) est courante parmi ce groupe. De plus, les conditions économiques ont aussi influencé les résultats de l'emploi, avec les immigrés de longue date étant moins exposés à la récession.

Se référant aux observations de nos réunions à Strasbourg, on nous a dit qu'il y avait beaucoup de discrimination dans le secteur de la construction – les entreprises qui gagnent des appels d'offre sont détenus par des français blancs mais elles sous-traitent souvent avec des fournisseurs qui sont des entreprises appartenant à des immigrés. Les ingénieurs chefs de projet sont des français blancs mais les ouvriers sont souvent originaires de Turquie ou du Maghreb. En particulier car Strasbourg est une ville ancienne avec de nombreux bâtiments historiques, le marché de la construction est très compliqué et difficile d'accès pour des entreprises de français blancs et d'autant plus pour des entreprises d'immigrés. Il est possible de trouver des informations sur l'origine des entreprises qui participent aux appels d'offre à la préfecture.

Nos participants avaient l'impression que les groupes professionnels concernés par la construction et le développement économique et les principales entreprises à Strasbourg étaient complètement isolés des personnes ordinaires issues de l'immigration. Il semblait y avoir peu d'intérêt pour les petites entreprises comme source d'emploi et de prospérité, et un manque total de reconnaissance de leur présence dans la ville – ou du moins du côté positif de leur présence. Ceux qui étaient responsables de l'économie locale de Strasbourg semblaient prétendre qu'il n'y a pas de valeur

---

<sup>14</sup> Simon, Patrick and Elsa Steichen. 2014. *Slow Motion: The Labor Market Integration of New Immigrants in France*. Washington, DC and Geneva: Migration Policy Institute and International Labour Office. [www.migrationpolicy.org/research/slow-motion-labor-market-integration-new-immigrants-france](http://www.migrationpolicy.org/research/slow-motion-labor-market-integration-new-immigrants-france)

ajoutée économique venant des immigrés – ils sont tout simplement vu comme des phénomènes culturels et sécuritaires mais n’ont aucune autre signification.

### **Logement et quartiers**

Depuis que la politique de migration de la main d’œuvre a pris fin dans les années 1970 et que le regroupement des familles est devenu la forme prédominante de l’immigration en France, il était devenu évident que des communautés substantielles étaient en train de se former dans plusieurs grandes villes de France. En réponse à ça, une politique française urbaine (politique de la ville) est apparue à la fin des années 1970 avec des programmes pour l’intégration sociale et spatiale, la participation politique, et des mesures contre la discrimination. Elle visait les citoyens habitant dans les zones sélectionnées, que l’on désigne diversement sous les noms de Zones Urbaines Sensibles (ZUS), Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et Zones Franches Urbaines (ZFU). Les ZUS sont réparties à travers 490 communes et comptent 4.7 millions d’habitants. Strasbourg compte neuf de ces zones<sup>15</sup>:

- Quartier des Ecrivains (Cité Erstein)
- Tiergaertel (Les Hirondelles)
- Cronembourg (Cité Nucléaire)
- Elsau, Montagne Verte
- HautePierre.
- Koenigshoffen (Secteur Ouest)
- Meinau (Canardière Est)
- Neuhof (Cités)
- Port du Rhin

En accord avec le modèle d’intégration républicain, c’est une politique sociale que vise à contrer l’exclusion sociale et politique des individus vivant dans ces zones, sans pour autant prendre en considération l’origine ethnique des groupes ciblés, ou du moins pas explicitement. De cette manière la politique de la ville peut être comprise comme une politique de ‘discrimination positive’ socio-spatiale. Il n’existe ni de politique d’action positive envers les groupes d’immigrés définis selon des critères ethniques, ni de politique anti-discriminatoire délibérée en faveur des minorités ethniques, même si cela a été un sujet controversé et qu’une structure nationale anti-discriminatoire a été fondée.

Il y a un large débat en France sur l’efficacité de cette politique, aussi bien sur la façon de réduire la pauvreté et la ségrégation, que sur la façon de maintenir l’ordre public. Les émeutes de 2005 ont été utilisées par certains pour démontrer que la politique avait échoué, alors que d’autres prétendaient que les émeutes montraient justement que la politique n’avait pas été mise en place avec assez de vigueur. Strasbourg a connu des émeutes en novembre 2005, bien que la ville ne fût pas étrangère à cela, car de violentes émeutes avaient déjà éclatées en 1998 et en 2002.

Il semble certain que la tradition républicaine, par laquelle l’Etat français contracte une relation avec ses citoyens, a soulevé un grand nombre de difficultés pour la formation de groupes collectifs ou d’organisations ethniques. Cela peut se constater clairement dans la fondation d’associations, mais l’Etat n’encourage ni les initiatives indépendantes ni même les petites entreprises parmi les jeunes fondés avec l’aide de ressources territoriales et ethniques. C’est pour cette raison que la plupart des associations sont contrôlées par les autorités municipales. Cet arrangement/disposition accroît les tensions lorsque les subventions pour ces associations sont réduites ou supprimées, et c’est ainsi

---

<sup>15</sup> <http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/ZUS/>

qu'une politique encore plus autoritaire peut émerger au détriment des politiques sociales et préventives<sup>16</sup>.

A Strasbourg, le CRE a rédigé en 2012 un rapport sur le logement et les quartiers et un représentant du CRE siège désormais au comité qui attribue des logements sociaux. Ils deviennent actuellement plus actifs dans les quartiers afin de sensibiliser les résidents à la discrimination, et font campagne afin que le système administratif œuvre davantage dans leurs intérêts.

Entre-temps, de grands (programmes de) projet de rénovation urbaine (PRU) affectent désormais la vie de près de 45 000 personnes à Strasbourg dans les quartiers du Neuhof (d'une valeur de €252 millions), Cronembourg-Hautepierre (€134M) et Lingolsheim (€56M), en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Nous avons demandé à visiter une telle zone et avons été emmenés à Hautepierre, où nous avons pu rencontrer un grand nombre de résidents locaux, d'associations, de représentants du groupe militant AMI (animation, médiation, insertion) et de l'association JEEP (Jeunes Equipes d'Education Populaire). Nous avons compris que bien que les programmes massifs de rénovation urbaine allaient apporter une amélioration physique aux logements et espaces publics d'Hautepierre, on craignait aussi que la dimension humaine soit négligée. Construit au début des années 1970, avec 4 400 logements, dont 3 700 sont des logements sociaux pour 17 000 personnes – l'endroit était décrit comme étant dans un 'état désastreux' jusqu'à récemment<sup>17</sup>. La zone comptait très peu de magasins ou d'installations communautaires et le taux de chômage était de 25% (allant jusqu'à 40% pour les moins de 25ans).

On nous a dit que la zone n'avait pas été rénovée depuis 40 ans et que d'après l'expérience des résidents qui travaillaient avec le conseil de la ville, celui-ci n'était ni bon en consultation, ni pour livrer/apporter ce qu'il était convenu. Les personnes étaient reconnaissantes que des améliorations aillent enfin avoir lieu, mais d'autres restés sceptique/cynique sur l'intention/la démarche. Ils disaient qu'au lieu d'être fait dans leur avantage, l'ouverture de routes et de services publics devaient permettre une meilleure pénétration de la zone par la police et les services d'urgence. Le département de rénovation urbaine du conseil municipal s'est plaint qu'à chaque fois qu'il améliorait les zones publiques, celles-ci étaient brûlées ou détruites. Alors les travailleurs communautaires de l'AMI et de la JEEP sont intervenus pour faire de la planification participative et de l'appropriation positive en association avec les résidents. L'AMI, fondée en 2012, permettait aux personnes d'imaginer leur futur et a commencé à apporter des modifications dans l'été 2013. La première requête était pour des équipements de jeu et des jardins – que le conseil de la ville construit avec des fonds supplémentaires venant des fondations. Les travailleurs communautaires se préparent désormais à partir et mettent en place une association de résidents qui sera reprise.

La plupart des résidents qui ont un emploi, travaillent à l'hôpital ou dans des usines, mais il est devenu très difficile de créer de petites entreprises dans la zone, et il y a peu d'intérêt ou de soutien des autorités publiques pour encourager cela. Désormais les résidents essayent de créer de nouvelles entreprises dans des appartements, ainsi que des espaces de co-création, des clubs de devoirs, des cours de langue maternelle, et des ateliers d'urbanisme. Ils espèrent que ce soit une première étape pour de nouvelles start-ups qui iront ensuite vers des incubateurs d'entreprises. Après l'emploi, les problèmes clés des résidents sont la mobilisation des personnes locales pour nettoyer les espaces communs et les garder propres.

---

<sup>16</sup> Doytcheva, M.(2007) *Une discrimination positive à la française? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*. Paris: La Découverte, Dubet

<sup>17</sup> <http://www.rue89strasbourg.com/index.php/2013/05/23/societe/pourquoi-hautepierre-va-devenir-un-quartier-comme-les-autres/>

La plupart des résidents sont des français, mais ils disent qu'ils ne se sentent pas comme de vrais citoyens étant donné qu'ils ne sont pas mobilisés pour voter. Ils disent que l'enseignement local est de qualité raisonnable mais que l'économie locale est un désastre, et que cela a une influence sur tout le reste. Les jeunes sentent qu'ils n'ont pas de perspectives de travail, ni d'espoir. Ils disent qu'ils habitent une adresse stigmatisée et que cela accroît la discrimination du reste de la ville contre eux.

## Gouvernance et participation démocratique

La conception française de la citoyenneté est civique et implique une relation verticale entre les citoyens et l'Etat. Elle ne reconnaît pas le niveau intermédiaire d'un groupe ou d'une communauté spécifique basé sur l'origine. L'Etat doit considérer chaque individu quelle que soit son origine, sa race ou sa religion, et ce principe fondamental est explicite dans l'article 1 de la Constitution de 1958 : *'Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.'*<sup>18</sup>

Cette situation protège les droits et l'égalité de l'individu mais elle établit également des tensions et des paradoxes. Sans se soucier des problèmes d'immigration et de diversité culturelle, la France semble être extrêmement mal à l'aise avec un grand nombre de développements qui ont lieu dans ce vaste monde contemporain. Le grand paradoxe c'est que bien que la France adhère fortement à son égalitarisme révolutionnaire, elle a gardé de vieilles notions de l'Etat hiérarchique *dirigiste*, et a remplacé sa monarchie par une élite technocratique détachée.

Dans la section réservée à la France des indicateurs de gouvernance durable de la fondation Bertelsmann de 2014<sup>19</sup>, les auteurs concluent que « la situation présente de la France peut être considérée comme satisfaisante » mais :

*Bien que la France jouisse d'institutions de gouvernance solides, qui représentent certaines des plus stables, consensuels et efficaces en 200 ans d'expériences constitutionnelles dans le monde, le pays lutte néanmoins pour relever efficacement le défi associé à l'UE et les effets de la mondialisation.*

*Alors qu'elle tente d'adapter son modèle économique et social au monde changeant, les problèmes augmentent plutôt que de diminuer. Faisant face à une situation économique de plus en plus incertaine, la population est consciente de la nécessité de réformes fondamentales au niveau politique, économique et social, mais il y a des doutes sur la capacité du pays à apporter des réformes systémiques.*

*Cela implique aussi que les citoyens attendent, plus ou moins, tout de l'Etat; et les élites au pouvoir, aussi bien de la droite que de la gauche du spectre politique, ont continuellement nourri ces attentes en mettant en place des politiques qui dépassent les capacités budgétaires pour les financer. L'absence de communication entre le sommet du système politique et le peuple est aussi un facteur important. Pour finir, le refus des élites politiques de reconnaître le besoin d'adaptation du modèle français a au lieu de ça aidé à maintenir des illusions...*

---

<sup>18</sup> Kastoryano, R., & Escafré-Dublet, A. (2010). *Tolerance and cultural diversity discourses in France*. San Domenico di Fiesole, European University Institute.

<sup>19</sup> Yves Mény, Henrik Uterwedde, Reimut Zohlnhöfer *Sustainable Governance Indicators 2014 France Report*. Bertelsmann Stiftung. [http://www.sgi-network.org/docs/2014/country/SGI2014\\_France.pdf](http://www.sgi-network.org/docs/2014/country/SGI2014_France.pdf)

Cette disparité croissante entre le système français et le reste du monde reflète un débat qui a fait rage à l'intérieur de la France – et souvent dans un langage bien moins diplomatique – sous le nom de *déclinisme*<sup>20</sup>. Les difficultés de la France sont attribuées à des forces extérieures telles que la mondialisation et l'immigration, et la solution à ces problèmes se trouve dans leur rejet et une adhérence stricte aux traditionnelles valeurs et structures républicaines françaises. Cependant, il y a un sentiment général – qui a grandement été reflété dans nos discussions de groupes – que la France ait besoin d'une auto-évaluation plus stricte et radicale. Au cœur de cette critique se trouvent une tension irréconciliable et une contraction entre les aspirations théoriques à l'égalité et les réalités pratiques de l'appareil d'un Etat qui est hautement centralisé, hiérarchisé et élitiste. Les traditions du *colbertisme* ont livré des résultats à la France dans le passé mais elles deviennent désormais davantage un obstacle qu'une aide dans un monde plus mondialisé et décentralisé.

La réalité en France pendant ces vingt dernières années a été que le centre ne pouvait pas tenir, et il y a eu un processus plutôt fragmenté de dévolution des responsabilités (bien que pas nécessairement accompagné de ressources). Cependant, la critique de cette période est que, bien que le gouvernement soit moins dominé par l'Etat que dans le passé, les pouvoirs qui ont été employés n'ont pas trouvé leur chemin vers les citoyens et les localités, mais ont été capturés par des groupes d'intérêt intermédiaires tels que les syndicats et les entreprises.

Nous tenions à faire ce long préambule afin d'essayer de nous expliquer la frustration profonde et l'impuissance que nous ont témoigné de nombreuses personnes qui ont assisté à nos réunions publiques à Strasbourg. En effet, à plusieurs occasions on nous a même rapporté que l'administration de la ville 'détestait' les personnes ordinaires ou les 'méprisait'. Dans notre longue expérience de tenir ce genre de réunions partout en Europe, cette force de conviction était remarquable et exceptionnelle, et nous devons par conséquent l'articuler et essayer de l'expliquer.

Notre tentative d'explication est que les citoyens ordinaires et les associations ne savent plus dans quel type de système de gouvernance ils sont sensés travailler. Ils savent que l'Etat centralisé, que ce soit au niveau national ou local, ne fonctionne plus comme auparavant. Malgré ça, des politiciens et des **fonctionnaires** haut placés continuent de maintenir la distance et de garder de la hauteur. Les associations sont tolérées mais seulement dans un cadre défini par l'Etat alors qu'une action menée par les citoyens, qui peut tirer son autorité et sa base financière ailleurs que par l'Etat, est soit inconcevable, soit même subversive.

Finalement, la France est fière de se voir comme le champion des Droits de l'Homme, et le nombre de réfugiés à qui l'on accorde l'asile politique chaque année est plus élevé que dans presque tous les autres pays. Cependant, la France a justement été critiquée pour son application des Droits de l'Homme par des organisations tels que le Human Rights Watch :

*Le gouvernement français a échoué à poursuivre des réformes nécessaires pour contrer les contrôles d'identité abusifs, y compris le profilage ethnique. Les immigrants roumains vivant dans des camps informels continuent d'être évacués de force, ce qui conduit à davantage d'exclusion sociale et des conditions de vie précaire, et d'être renvoyés de France. Les modifications du Code criminel permettent d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de citoyens français et de résidents légaux pour avoir participé à des camps d'entraînement terroristes à l'étranger. Le parlement français a voté une loi qui légalise le mariage de même sexe. Une nouvelle loi autorise au gouvernement une surveillance approfondie sans contrôle judiciaire<sup>21</sup>.*

---

<sup>20</sup> Voir par exemple Nicolas Baverez (2003) *La France qui tombe*; Éric Zemmour (2011) *Mélancolie française*; and Jean-Paul Chevènement (2011) *La France est-elle finie?*

<sup>21</sup> <http://www.hrw.org/europecentral-asia/france>

Des membres des associations se sont plaints auprès de nous que les réunions et les discussions sur l'accès des immigrés aux droits et opportunités étaient souvent convoquées par le Conseil municipal, mais qu'une fois terminées rien ne semblait jamais changer. C'est pour cela que les gens se sont demandés s'il y avait vraiment une volonté de changer ou si cela représentait tout simplement une fausse promesse. Il y avait aussi des remarques sur le fait que certains politiciens agissaient selon une approche électoraliste, distribuant des faveurs à des groupes ethniques en se basant sur des calculs de combien de votes cela pourrait leur rapporter. C'était particulièrement surprenant pour nous de rencontrer ce phénomène en France, comme c'est souvent mentionné comme un des abus typiques des approches multiculturalistes.

Il y avait beaucoup de frustration de la part des associations pour la difficulté qu'ils avaient à essayer de travailler ensemble avec les différents départements du conseil municipal. Strasbourg comptait beaucoup d'individus et de groupes qui avaient la détermination de s'attaquer aux problèmes et d'y apporter des améliorations, mais c'était très difficile de faire quoique ce soit ensemble avec la ville, et il semblait n'y avoir aucune envie politique de leur part pour changer cette situation dysfonctionnelle.

On nous a dit que Strasbourg travaillait avec l'Eurodistrict afin de trouver des approches alternatives à l'*étatisme*, à travers des expériences dans la démocratie participative – bien qu'il a été suggéré qu'elles étaient plus symboliques que concrètes.

Il semblait y avoir beaucoup de tensions et d'ambiguïté dans la relation entre les associations et la municipalité à cause de la fragmentation des opérations et des structures. Nous avons senti qu'il pouvait y avoir un avantage pour Strasbourg à examiner les expériences d'autres membres du réseau des cités interculturelles. Par exemple à Reggio-Emilia le *Centro Interculturale Mondinsieme* agit très efficacement comme un intermédiaire entre le conseil et les associations. Nous nous sommes demandé s'il y avait la possibilité de développer le CRE dans une position et une compétence semblable. Nous voulons ajouter que même si le CRE compte beaucoup de militants/partisans, il n'avait pas le soutien général pour son rôle, et une personne a dit qu'il « existait en tant que soin palliatif », alors peut-être est-il temps de renouveler son rôle.

Une autre source de tension était l'impression que le profilage ethnique (malgré le fait que ce soit contraire aux valeurs républicaines) était pratiqué par la police et d'autres services publics, en particulier avec les maghrébins, qui sont considérés comme des menaces à la sécurité et à qui l'on demande sans arrêt leur passeport plutôt que leur carte d'identité.

Une cause régulière de déception exprimée lors de nos discussions était la question du droit de vote des citoyens non membres de l'UE, qui sont pourtant des résidents légaux, qui travaillent et paient leurs impôts. Le problème réside dans la conception officielle française de qui est 'vraiment' un citoyen. Il nous semble qu'il faut absolument substituer ce concept national à quelque chose de nouveau qui combine à la fois la 'citoyenneté cosmopolite' et 'la citoyenneté locale'<sup>22</sup>. Strasbourg pourrait-elle devenir pionnière en cette matière/la dedans ?

---

<sup>22</sup> Dans l'idée de citoyenneté cosmopolite, développée par des personnes comme David Held, la notion n'est pas juste une citoyenneté mondiale mais une citoyenneté qui peut opérer au niveau local, national, international et mondial, et qu'à chaque niveau, elle doit inclure 'l'Autre'. Cela à l'avantage qu'elle ne requiert pas un abandon utopique du national pour le mondial, et qu'elle reconnaisse comment, en réalité, les identités des individus sont des combinaisons complexes et ne sont pas réductibles à des binaires nationalistes.



## Société civile et culture

En France la 'culture' est interprétée d'une façon plus spécifique et exceptionnelle pour désigner les arts et le folklore. Les gens n'ont pas de difficulté à comprendre l'existence et l'importance de la diversité dans les arts, et peuvent facilement conceptualiser l'idée de l'interculturalité, du métissage et du syncrétisme culturel dans les arts, mais pas dans d'autres aspects de la société.

Pour cette raison, nous n'étions pas surpris qu'un nombre disproportionné grand d'organisations artistiques, de festivals et d'individus aient assisté à nos réunions et nous aient décrits beaucoup de projets intéressants et excitants. Nous étions impressionnés du haut niveau d'expertise et de l'échelle des ressources qui sont consacrés à ces activités.

Un bon exemple est l'Association Strasbourg-Méditerranée<sup>23</sup> qui organise 80 événements tous les 2 ans sur une période de 15 jours. L'association existe depuis 22 ans déjà et comprend environ 45 associations et la participation active du conseil municipal, qui leur a donné beaucoup de soutien. C'est une source d'inspiration et un modèle pour d'autres quartiers et villes. Un exemple des innovations qu'elle a permis est le jeu organisé par le CRE pour les francophones et non-francophones sur la question 'qu'est-ce que cela veut dire d'être alsacien?'. En demandant aux personnes de regarder différents objets – beaucoup desquels étaient étonnants – il détruit les idées reçues et les stéréotypes sur l'identité.

Cela renforce l'existence de la tradition alsacienne qui a toujours constitué une alternative à l'universalisme parisien – une particularité rarement observée dans les autres parties de la France. Cela garantit qu'il y a en Alsace une plus grande compréhension et tolérance de la différence culturelle et linguistique qu'ailleurs. Un exemple intéressant est la récente exposition réalisée par le *Centre Culturel Alsacien* sur la question des cultures et des langues minoritaires, qui montrait que seulement quelques générations auparavant la plupart des femmes alsaciennes devaient couvrir leur tête. Cela offre un nouvel angle à partir duquel nous pouvons réfléchir sur la question de la diversité, offrant une alternative à l'atmosphère politiquement chargée qui entoure l'interdiction du voile islamique couvrant le visage.

La *Maison de l'Amérique Latine* considère que le réseau des associations de la ville a été très important au fil des années sur les questions d'ordre social, éducatif et culturel, mais depuis peu elles semblent avoir été abandonnées par la ville. Le travail qu'elles ont fait en médiation et en formation a été repris par des spécialistes, qui ne semblent pas comprendre que les associations soient plus proches de la population. Elles croient qu'elles ont de plus grandes compétences culturelles que les responsables municipaux, non seulement en fournissant des services d'accueil aux nouveaux arrivants mais aussi en apportant un soutien sur long terme. Ils pensent que le conseil municipal devrait plus compter sur les associations, mais l'administration a ignoré ça et les a négligées en tant que médiateur potentiel. Il a été admis que les associations n'étaient pas un substitut à l'Etat mais qu'elles pouvaient néanmoins fournir un rôle important en aidant les gens à nouer/établir des relations. Il était très difficile pour les nouveaux arrivants de comprendre le fonctionnement de l'Etat français, et le conseil devrait à nouveau faire appel aux associations. On nous a dit que le conseil ne pensait aux associations que lorsqu'il s'agissait de questions artistiques et culturelles, mais qu'il ignorait totalement l'énorme potentiel qu'elles avaient de contribuer à beaucoup d'autres domaines du management de la diversité. Il nous semblait que, bien que les associations ne puissent pas entièrement se substituer aux médiateurs professionnels, elles pouvaient néanmoins les aider travailler plus efficacement. En Espagne par exemple, les autorités

---

<sup>23</sup> <http://www.strasmed.com/le-festival>;  
<http://www.strasbourg.eu/fr/vie-quotidienne/culture/musique-strasbourg/festivals-musiques-strasbourg/festival-strasbourg-mediterranee>

ont réalisé que dans des domaines comme la protection civile, les associations locales peuvent non seulement garantir une médiation efficace/utile mais aussi démontrer comment libérer les ressources inexploitées des immigrés.

Le conseil comprend un service soutenant les associations et chaque département travaille avec des associations en particulier/spécifiques, mais le système semble confus, manque de transparence et de coordination interne, et la gestion et mise en œuvre nous a été décrite comme étant 'déplorable'.

Le CRE joue un rôle important dans la coordination des activités des associations. Le CRE comprend des associations d'immigrés et des associations travaillant dans le domaine de l'intégration, et il travaille à travers des comités sur la culture, l'égalité, l'anti-discrimination et les relations publiques (ils ont aussi une station radio). De plus, des groupes de travail peuvent être créés pour des questions spécifiques, comme par exemple pour les conditions de vie des travailleurs immigrés retraités qui n'ont jamais demandé la nationalité française. Ils sont actuellement en train de finaliser un rapport sur les immigrés retraités, la discrimination et les relations avec la préfecture. Cependant, pour que le CRE ait un plus grand impact, ils doivent être davantage connectés et soutenus par d'autres organisations et institutions. On s'est plaint que lorsqu'il y avait des conflits entre le CRE et l'administration les politiciens ne faisaient pas toujours preuve de leadership et n'aidaient pas à prendre des décisions.

## Accueil

Parce que Strasbourg est le siège de plusieurs institutions internationales et d'une grande et importante université, ainsi qu'une source de plusieurs différents types d'emploi, elle attire des visiteurs étrangers de toutes sortes. Elle réalise que le système français n'est pas toujours bien compris par les étrangers, par conséquent, la ville accepte la responsabilité d'assurer des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants, bien que le niveau des services soit plutôt inégal à travers les différentes institutions.

Migrations Santé Alsace existe depuis 1974, et aide les immigrés à accéder aux services de santé dans la région. Elle est également fière de rappeler aux gens que l'Alsace et Strasbourg ont toujours été des terres d'accueil et de cosmopolitisme.

L'Université de Strasbourg est bien consciente de sa vaste population mobile d'étudiants étrangers, par exemple les 1500 étudiants en échange, sans compter les étudiants ordinaires d'origine étrangère, les étudiants post-doctorat, les professeurs associés et invités, etc. Elle tente d'assurer un service pour tous, mais reconnaît qu'il reste de gros problèmes, par exemple en permettant les familles avec des enfants à avoir accès à la crèche. Actuellement, cela peut prendre des mois de paperasse administrative avant que ça n'aboutisse. En ce moment, les étudiants en échange reçoivent de l'aide pour le logement, mais pas les autres étudiants étrangers.

Désormais la ville et l'université construisent une maison internationale qui espère apporter des améliorations. Elle fera partie du campus, et sera donc un service d'accueil aux étudiants et chercheurs/professeurs offrant 170 nouveaux logements. Au début de l'année scolaire, tous les importants services de la ville seront présents pour accueillir les étudiants.

Les associations ont un grand rôle à jouer dans l'accueil des nouveaux arrivants mais beaucoup ont dit que leurs plus grandes difficultés étaient dues au manque de transversalité entre les municipalités et les autres agences.

Pour le moment, il n'existe pas de service d'accueil pour les travailleurs non-académiques et les autres immigrés. Auparavant CLAPEST (une organisation désormais défunte), ATMF, CALIMA, et STRASMED assuraient toutes de l'éducation civique, de l'accueil et un accès aux droits sous contrat avec l'Etat. Elles ont à présent toutes des difficultés en raison des changements politiques opérés sous le gouvernement de Sarkozy. Des associations laïques d'immigrés ont disparus et il y a désormais plus d'associations basées sur la religion, ce qui n'était pas le but de cette politique mais qui est pourtant typique de ce qui peut arriver lorsque qu'une politique est mal conçue. Les responsables ont répondu à ça en disant que le Conseil tente de trouver de nouveaux co-financiers pour compenser aux dépenses budgétaires.

Une importante préoccupation qui a été posée par le représentant de l'*Association Anahuacalli Présence Mexicaine/Red de Talentos Mexicanos en el Exterior*, était que les épouses des professionnels étrangers n'avaient pas le droit de travailler et avaient beaucoup de difficulté à se créer des réseaux sociaux et d'accéder à l'information. Cela semblait être un énorme gaspillage de talents. Le CRE ne prend pas la responsabilité de rassembler ces personnes mais simplement de leur fournir de l'information. Le site internet du Conseil de la ville est mal conçu pour fournir de l'aide étant donné qu'il y a très peu d'informations en anglais.

Il y avait aussi un grand problème pour trouver des logements adéquates pour les étudiants étrangers – les africains en particulier avaient le plus de difficultés. Quelqu'un disait que c'était utilisé comme un moyen pour présélectionner les étudiants – pour que seuls ceux avec un bon revenu soient encouragés, et que c'était discriminatoire envers les personnes.

Nous avons aussi entendu, qu'après l'obtention de leur diplôme, la loi fait qu'il est très difficile pour les anciens étudiants de continuer à rester dans la ville. Quelqu'un nous a dit qu'une fois que l'on cesse d'être un « étudiant étranger » et que l'on devient juste un « étranger », le statut chute immédiatement. Les gens ont vu ça comme une façon très réductrice de traiter avec les étrangers et donnait une très mauvaise image de la France et de Strasbourg. Cela résulterait en une fuite des talents, une situation où la France deviendrait finalement perdante.

## Langues

La culture alsacienne est bilingue, mais la valeur du bilinguisme n'est pas beaucoup reconnue ni valorisée. L'*Association Le Furet* a été fondée en 1988 afin de lutter contre la discrimination, et estime que la communication et la langue sont très importantes car elles font parties de notre identité. Elle allègue qu'en France actuellement, toutes les méthodes d'enseignement sont basées sur l'unilinguisme francophone, ce qui exclut d'autres langues. Alors ceux qui ne sont pas français sont voués à l'échec dès le départ. L'association connaît les méthodes d'enseignement Malaguzzi développées à Reggio Emilia et a visité le centre Malaguzzi. Elle a essayé d'organiser une exposition Malaguzzi à Strasbourg mais elle a été rejetée et remplacée par une exposition sur l'anti-discrimination.

L'*Association Famille Longeur* travaille avec les parents pour traduire leur langue maternelle en français. Ils ne parlent pas de bilinguisme, comme cela fait uniquement référence au français/allemand, mais préfèrent le terme 'plurilinguisme'.

Le bilinguisme historique de l'Alsace (ainsi que les vastes connaissances en allemand) représenterait un bon point de départ pour une discussion sérieuse sur la valeur du pluralisme linguistique et des politiques que la ville pourrait adopter afin d'encourager le plurilinguisme, y compris la langue maternelle des immigrés, comme une ressource pour l'économie de la ville et le développement culturel.

## Le mélange

La ville fournit-elle de l'espace, des institutions et des motivations pour que les gens se rencontrent et se mélangent aux étrangers ? Les participants aux réunions étaient plutôt pessimistes quant à ça. Certaines personnes qui avaient visité Kehl, de l'autre côté de la rivière en Allemagne, ont dit que l'atmosphère y était beaucoup plus attrayante et coopérative. Strasbourg comptait auparavant beaucoup de foyers mais certains ont été fermés, et beaucoup d'associations ont disparu. Le soutien aux étrangers a faibli et cela est certainement lié à la politique nationale.

La *Mediathèque de la ville* devrait être un des meilleurs endroits pour se mélanger, et bien que les immigrés la visitent, ils sont côte à côte mais ne communiquent pas vraiment ensemble. Les institutions publiques ne facilitent pas ce genre de travail, soit par manque de compétence, soit parce qu'ils ne jugent pas ça important. Le service de la bibliothèque a utilisé la nourriture comme un moyen de coopérer en échangeant des recettes et en réalisant de cuisine lente ensemble et les transposant dans les menus d'écoles. Cependant, ça a été perçu comme un rare exemple de créativité dans les bibliothèques françaises.

Un acteur a décrit comment il avait créé un festival autour du mariage, de la naissance et de la mort dans différentes cultures en établissant des liens interculturels à travers la danse, la musique, etc. Aussi le Centre Culturel Django Rheinhardt s'est auto-défini comme étant un carrefour, en engageant des musiciens venant de partout dans le monde.

La *Maison de l'Amérique Latine* a dit qu'il été très facile pour les français de stéréotyper les latinos comme étant des personnes avec une culture amusante, mais en réalité cela cachait le fait qu'il y avait beaucoup d'immigrés latinos seuls et isolés à Strasbourg. Ce sentiment d'abandon s'est accru avec la fermeture des foyers et zones de rencontre dû aux réductions budgétaires.

D'autres faisaient l'éloge d'un festival de fanfares qui était l'occasion pour les associations d'exhiber leurs cultures et de coopérer dans une chorégraphie commune, apprenant ainsi à travailler ensemble. Malheureusement les politiciens ont supprimé le financement disant que c'était trop cher.

*Les journées de l'architecture* ont été citées comme étant un bon exemple, organisées conjointement par les français et les allemands, elles se sont répandues dans d'autres pays<sup>24</sup>.

## Intelligence interculturelle

Les gens ont dit que Strasbourg n'était pas encore en mesure de saisir et d'exploiter la valeur de sa diversité. Les fonctionnaires nécessitent plus de formation afin de développer un plus grand 'goût' pour la diversité et les politiciens nécessitent une meilleure éducation afin d'apprécier de plus grandes degrés de différence culturelle.

Il y a quelques années une association avait fait une étude sur les logements et les entreprises étrangères et les avaient localisées sur la carte. L'étude révéla une floraison inattendue de petites entreprises dans beaucoup de parties de la ville, par exemple des turcs montants en gamme, passant d'un kebab à de petites entreprises à haute valeur. Malheureusement, il n'est cependant pas dans la mentalité culturelle ou de la particularité du travail des responsables du gouvernement français de poser ce type de questions qui produisent ce genre de compétence culturelle. Cela doit changer.

---

<sup>24</sup> <http://www.ja-at.eu/>

## Critique de l'index des Cités interculturelles

Dès le début il a été reconnu par le Conseil de l'Europe que la ville de Strasbourg, comme toute ville française, ne trouverait pas ça facile de compléter le questionnaire de l'index des cités interculturelles, et que les résultats ne seraient pas flatteur pour la ville. Cela est principalement dû aux politiques et aux pratiques qui sont définies par l'Etat français au niveau national et qui sont donc hors de contrôle de Strasbourg, tels que le refus de collecter des données démographiques selon l'appartenance ethnique, le contrôle de l'éducation exercé par l'Etat central, et l'interprétation restrictive de l'interculturalité selon laquelle ça ne concernerait qu'uniquement les arts.

D'une façon générale, l'index a démontré que dans certaines zones, la ville fournissait un bon travail ou un travail raisonnable, mais dans d'autres zones, le travail n'était pas assez performant en comparaison avec la plupart des villes du réseau. Cependant, ce qui était remarquable et exceptionnelle dans un contexte européen, c'était de réaliser qu'il y avait plusieurs domaines importants de l'interculturalité pour lesquels Strasbourg semble être totalement aveugle et pour lesquels la ville n'a trouvé aucune raison d'intervenir. Si la ville souhaite devenir un membre sérieux du réseau des cités interculturelles, elle devra faire très attention à rectifier cela.

En compensation, l'équipe du Conseil de l'Europe a reconnu une différence d'interprétation et de compréhension pour certains termes, par exemple 'médiation', et peut-être cela voulait-il dire que l'index avait échoué à reconnaître certains des importants atouts et activités de la ville.

Nous tenons à rappeler que l'index n'est pas uniquement important en raison des RESULTATS qu'il révèle, mais il l'est également pour le PROCESSUS/TRAVAIL qu'il oblige les villes à entreprendre afin de le terminer. Il est impératif que les villes participantes établissent une communication et des connexions efficaces entre les différents départements afin d'obtenir des réponses compréhensives à l'index. Les villes sans structures adéquates internes et transversales, et sans cohésion auront des difficultés à terminer l'index.

## Conclusions et recommandations

Ça n'a ni était facile pour l'équipe des cités interculturelles, ni pour les représentants de Strasbourg, de participer à la visite et d'en faire un compte rendu. Pour plusieurs raisons historiques, culturelles et politiques profondes – dont bon nombre sont indépendantes de la volonté de la ville/ sont hors de portée/de contrôle de la ville – il n'y aura jamais de solution facile pour généraliser le concept de l'interculturalité en France. Ainsi le Conseil de l'Europe souhaite dans un premier temps louer la ville et ses habitants pour leur courage à être prêt à s'exposer à un processus difficile, et pour leur ambition à estimer qu'ils peuvent aussi bien donner et tirer profit du programme des cités interculturelles.

Le processus à venir continuera d'être compliqué en raison des problèmes/questions de langues, d'attitudes et d'approches qui doivent être traduites et harmonisés avant de trouver des formes de communication et d'action communes. Strasbourg a l'avantage d'avoir une position frontalière qui lui confère des statuts et des qualités spéciales. C'est aussi une base et permet de voir Strasbourg comme étant un laboratoire expérimental afin de tester des idées. Strasbourg peut-elle être un endroit du 'libre-échange' en idées, valeurs et pratiques conformément à son histoire/passé ? Nous espérons qu'elle le peut, mais cela demandera un courage extraordinaire et la tolérance du risque afin de réussir cela en dépit de l'opposition dont elle devra faire face.

Prenons par exemple le projet des réformes territoriales. Strasbourg aimerait organiser un débat autour de la question 'Qu'est-ce que l'Alsace ?', mais une telle question est instantanément cataloguée comme étant nocive et relevant exclusivement du domaine du *Front National*, comme si

c'était le seul groupe qualifié à pouvoir parler de l'identité – ce qui n'est pas le cas. Malheureusement, ça ne semble pas possible de discuter de questions telles que l'identité alsacienne dans une atmosphère neutre... Nous aimerions voir Strasbourg prendre une initiative pour reformuler le discours sur l'identité, pour reconnaître son individualité comme étant une combinaison complexe d'affiliations et donc de son caractère intrinsèquement cosmopolite et de ses variations à travers l'hexagone – tout l'opposé de l'homogénéisation et de la construction nationaliste univoque du FN.

La question de l'histoire et de la mémoire, et de comment on se représente la ville et l'histoire de l'Alsace doit aussi prendre en compte l'histoire coloniale de la France (qui reste une plaie non-traitée en France). Il est absolument nécessaire de travailler sur l'histoire et la mémoire du colonialisme dans les banlieues afin d'instaurer une confiance et un respect mutuel comme fondation pour une future coopération.

Il est également nécessaire de lancer un débat sur le sujet de la 'diversité en tant qu'atout'. L'identité républicaine française est ancrée dans le rationalisme des Lumières et le 'processus civilisant'. Cela l'a amené à dédaigner les cultures perçues comme étant 'moins avancées' ou 'retardées', comme si l'humanité était engagée dans une marche de progression unidirectionnelle. Le programme des cités interculturelles ne partage pas cette croyance. Nous ne pensons pas qu'il existe une société ou culture qui détient toutes les réponses ou qu'il y existe qu'une seule voie, qu'un seul résultat. La diversité en tant qu'avantage est basée sur le principe que toutes les cultures ont quelque chose à offrir, et plus l'interaction est grande, plus la possibilité est grande de trouver des solutions innovantes aux difficultés communes et opportunités dont font face toutes les cultures. Nous avons besoin que les gens et les responsables politiques de Strasbourg soutiennent très sérieusement ce concept ambitieux s'ils souhaitent adhérer de façon utile et significative au programme des cités interculturelles.

Si la ville souhaite réellement s'engager dans le programme des cités interculturelles, ses leaders et responsables doivent faire preuve de plus d'humilité et de curiosité. Ils doivent commencer à se poser de nouvelles questions et regarder dans de nouveaux endroits afin de découvrir la richesse culturelle qui existe sous leur nez mais qui est actuellement négligée/laissée à l'abandon ou tournée vers un but négatif.

Bien que nous reconnaissons l'énorme richesse artistique et la créativité de la ville, nous insistons pour que Strasbourg prenne du recul et développe une plus grande compréhension de ce qu'est l'interculturalité. La prochaine fois que nous nous rencontrons, nous voulons davantage entendre parler de l'interculturalité dans d'autres domaines que les arts : la police et la sécurité, le développement économique, le sport et les loisirs etc.

L'index du programme des cités interculturelles a montré que Strasbourg doit renforcer son engagement interculturel autour de plusieurs axes/ sur plusieurs points. Le débat a cependant révélé des obstacles : la confiance à l'engagement politique semblait être faible et il y avait une confusion parmi les acteurs autour de la compréhension de ce que l'interculturalisme signifiait.

Nous avons remarqué que l'administration de la municipalité semblait fragmentée et que les différents départements opéraient de façon isolée. La transversalité étant un prérequis d'une cité interculturelle, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Nous avons aussi remarqué un manque de confiance parmi les associations à l'égard de la municipalité. La confiance est essentielle pour obtenir un impact de l'interculturalisme sur le terrain.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il y avait un vrai sens de la marginalité sociale dans les banlieues qui ne peut pas uniquement être résolu par des investissements en matière d'infrastructures matérielles.

En conclusion, nous estimons que les priorités sont:

- (a) Une affirmation publique de l'engagement par la direction post-electorale, lors d'un évènement situé symboliquement, où toutes les importantes associations seraient conviées, où la couverture médiatique serait maximisée y compris par l'organisation d'entrevues avec le maire adjoint responsable désigné ;
- (b) Le regroupement de fonctionnaires enthousiastes dans une petite unité, travaillant sous la direction du maire adjoint, et ayant l'autorité politique pour 'faire bouger les choses' à travers les départements de la municipalité;
- (c) L'élaboration et l'accord par la municipalité d'une stratégie interculturelle, avec un but clair et sur-mesure et un ensemble d'objectifs, et des programmes et projets associés afin de garantir que :
  - i. Il y ait une vraie participation politique, de préférence tous partis confondus;
  - ii. Il y ait un vrai engagement des associations, partenaires sociaux, praticiens et experts dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ;
  - iii. Il y ait une perspective bien comprise de tous de ce qu'est l'interculturalisme dans le contexte de Strasbourg et la vision de la ville que ça implique.

Une idée essentielle semblait être celle de la *citoyenneté cosmopolite* qui condense un certain nombre de thèmes principaux:

- (a) La nécessité de repenser l'identité, de l'identité exclusivement national et de tous ses essentialismes, à un sens plus dense des identités locales, régionales, nationales et transnationales – afin d'aménager une ville des immigrés à tous les niveaux, des nettoyeurs aux post-docs et de nouer avec l'importante identité alsacienne (vu comme une histoire de réconciliation);
- (b) La forte résonance du droit de vote local comme problème clé pour les non-nationaux;
- (c) Le besoin clair d'un système d'accueil pour les nouveaux-arrivants en ville et faciliter leur relation avec elle (plutôt que de juste faire des allers-retours entre la maison et le travail);
- (d) Le besoin d'interpeller, dans la langue de la citoyenneté, les étrangers/éloignés en banlieue ;
- (e) La capacité de convertir cette idée en un flux interminable d'histoires humaines individuelles diverses, avec tout leur potentiel comme matériel brut pour l'expression artistique, l'usage pédagogique, les dialogues de rue etc, afin que l'interculturalisme se traduise réellement par des résultats sur le terrain ;
- (f) Le lien aux affaires et à l'innovation via la promotion de la ville comme un aimant pour les intellectuels et travailleurs techniques hautement qualifiés – y compris pour la vitalité d'une telle ville diversifiée et
- (g) La connexion à la localisation des principales institutions européennes dans la ville et le personnel transnational qui y est associé.

Si l'objectif convenu de la stratégie interculturelle était de ressembler à quelque chose comme 'Faire de Strasbourg la capitale cosmopolite d'Europe', on pourrait facilement s'imaginer comment tout ça pourrait être 'étiqueté'/'présenté publiquement avec un slogan tel que '*C'est pour VOUS: Strasbourg—la capitale cosmopolite d'Europe*'.

## Annexe 1

### 10 propositions du Conseil des résidents étrangers

Au préalable, le groupe de travail « diversité culturelle » a élaboré des recommandations pouvant servir de base à une réflexion générale avec l'ensemble des acteurs visant à encourager la Ville de Strasbourg à élaborer une politique consolidée sur la diversité culturelle et notamment :

#### Proposition 1:

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à organiser des débats et des rencontres entre les institutions publiques, le secteur privé et la société civile pour mener un travail de sensibilisation et une réflexion commune sur la notion de diversité culturelle comme sur sa mise en application concrète dans la vie des citoyens.

#### Proposition 2:

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à se doter des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la coordination et la mise en œuvre de la diversité culturelle. La diversité culturelle doit aller de pair avec la lutte contre les discriminations, l'exclusion sociale ainsi que l'égalité des droits.

#### Proposition 3 :

Le CRE demande d'une part d'être associé aux réflexions et aux commissions de travail de la Ville ayant un lien avec la diversité culturelle et d'autre part d'être informé et/ou invité aux événements organisés par la Ville se référant à la culture.

#### Proposition 4 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à soutenir et accompagner les projets des associations issues de l'immigration dans le cadre du droit commun afin d'éviter que leurs actions ne soient réduites à du folklore.

#### Proposition 5 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à garantir l'engagement des acteurs culturels subventionnés à prendre en compte la diversité culturelle dans leurs projets et leurs programmations.

#### Proposition 6 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à renforcer le soutien aux associations de citoyens résidents en les dotant de moyens humains et matériels permettant la réalisation de leurs projets.

#### Proposition 7 :

Le CRE invite la Ville de Strasbourg à reconnaître et soutenir les initiatives et les projets déjà existants, menés par la société civile et œuvrant pour le dialogue et la coopération interculturelle.

#### Proposition 8 :

Le CRE souhaite qu'une place dotée de moyens humains et pédagogiques soit donnée à l'enseignement des langues et cultures d'origine aux élèves des classes de maternelle et de primaire. Dans ce sens, le CRE demande également à ce que la possibilité soit étudiée de proposer des cours de musique du monde dans les écoles de musique municipales.

#### Proposition 9 :

Le CRE propose que les apports culturels des « Strasbourgeois venus d'ailleurs » soient reconnus, notamment à travers la mise en valeur de l'histoire de l'immigration dans les musées et espaces culturels de la Ville. Cette reconnaissance va de pair avec le vécu des quartiers de la Ville.



Proposition 10 :

Le CRE encourage la Ville de Strasbourg à signer la Charte de la Diversité et à adhérer aux *Cités Interculturelles*. Cela renforcera les politiques mises en œuvre par la Ville en matière de respect des différences et de valorisation des cultures.

## Annexe 2

**Visite des experts du Conseil de l'Europe afin d'examiner la candidature de la ville de Strasbourg pour adhérer au réseau des Cités Interculturelles.**

### AGENDA

#### 24 juin

Plénière organisée au Conseil de l'Europe - dans la Pharmacopée européenne (DEQM)

7 allée Kastner 67000 Strasbourg / Salle 500

> **08h45 : ouverture**

> **9h : mot d'accueil**

> **9h30- 12h30** : présentations et échanges libres avec les experts et représentants du Conseil de l'Europe

**12h30 - 14h00** : Déjeuner « pique- nique » dans le jardin du lieu d'Europe

**14h30-16h30** : échanges au sein de 3 groupes restreints avec un expert (10 à 15 personnes environ par groupe)

- M. Robin Wilson, expert du Conseil de l'Europe / Société OpenSecurity, Salle des Conférences - Centre Administratif,

- Mme Dina Moreira, expert du Conseil de l'Europe / Ville de Amadora – Portugal - Salle 1122 - Centre Administratif,

- M. Phil Wood, expert du Conseil de l'Europe / Société COMEDIA - Salle 318 de l'immeuble de la Bourse - 1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny

#### 25 juin

**10h– 13h00** : poursuite des échanges au sein de 3 groupes restreints avec un expert (10 à 15 personnes environ par groupe)

Médiathèque André Malraux - 1 Presqu'île André Malraux (à 5 minutes à pieds du centre administratif)